



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-4**

**Séance publique du**

**1 février 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant :
Date de signature : 04/02/2016
Date de réception : 04/02/2016
 POUR CERTIFICATION DE CARACTÈRE ÉLIGIBLE - ACTE ÉLU - COMPTE RENDU ANTICIPÉ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT -  
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2016**

Le 1 février 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/01/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGEY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Claude MAINA, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGEY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jules SUSINI, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danièle BRUNET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Danielle SANTAMARIA à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Techniques  
D.A.S.T Environnement Urbain et  
Hydraulique

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1 FÉVRIER 2016

Nomenclature : 7.1  
Decisions budgétaires

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jules SUSINI  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. BRAMOULLÉ Gérard

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE  
L'ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2016 -  
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La loi du 6 février 1992 dite loi ATR (Administration Territoriale de la République) a mis en place le débat sur les orientations budgétaires sur les communes de plus de 3 500 habitants, qui se tient dans les 2 mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée Communale.

Le présent rapport présente donc les orientations budgétaires pour l'exercice 2016, tenant compte de la modification du CGCT apporté par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), introduisant des compléments d'informations concernant les engagements pluriannuels envisagés, la structuration et la gestion de la dette, et l'évolution des dépenses de personnel.

## **BUDGET DE L'EAU**

### **1- Situation financière**

#### **↳ Les recettes de fonctionnement**

Pour l'année 2015, les derniers éléments connus de la relève du second semestre montrent globalement une légère baisse de -0.5% des consommations par rapport à 2014.

Ainsi, le graphe ci-après montre, depuis 2004, une baisse des consommations importante pour atteindre, pour l'ensemble des abonnés, près de **-16.21% en volume sur les 11 dernières années soit près de -1.59 % de baisse moyenne annuelle.**

Sur la même période, le nombre d'abonnés a augmenté de 4321 nouveaux contrats dont 2258 contrats liés à l'individualisation des compteurs (ensembles immobiliers, copropriétés, bailleurs,...) soit **une augmentation nette de + 2063 contrats sur 11 ans.**

Ainsi, malgré l'augmentation nette moyenne annuelle de +1.1%/an du nombre de contrats, les volumes facturés restent en baisse continue.

**DL.2016-4 - COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE  
L'ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2016 -**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 54</b>
<b>Présents</b>	<b>: 42</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 8</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 46</b>
<b>Pour</b>	<b>: 46</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

**NEANT**

**Se sont abstenus**

**Edouard BALDO, Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Charlotte DE BUSSCHERE, Michele EINAUDI, Hervé GUERRERA, Souad HAMMAL, Gaelle LENFANT.**

**N'ont pas pris part au vote**

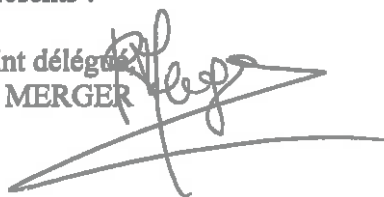
**NEANT**

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**L'adjoint délégué  
Reine MERGER**



**Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2016  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**BORDEREAU D'ENVOI**  
**(AR à envoyer à : ARsousprefecture@mairie-aixenprovence.fr)**  
**Commune d' Aix en Provence**  
**à**  
**M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence**

**DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées**

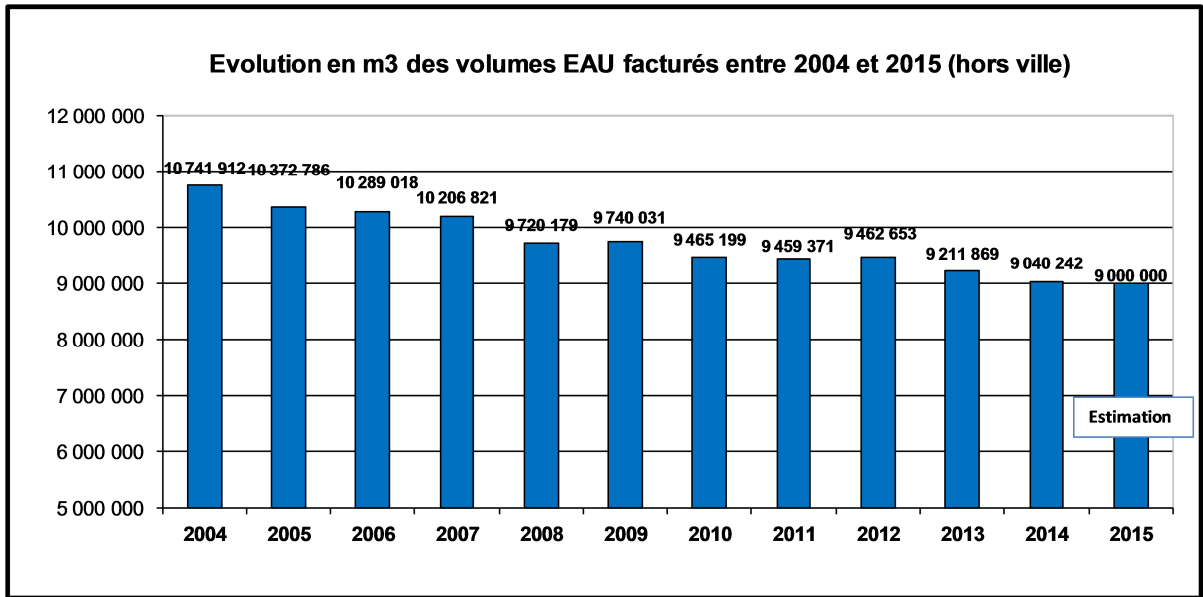
**CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FEVRIER 2016**

DL.2016-2	01.04	COMPTABILITE COMMUNALE - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2016
DL.2016-3	01.03	BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL - MISE EN PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 1612-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
DL.2016-4	01.04	COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2016
DL.2016-5	01.05	COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2016 - MISE EN PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L1612-1 DU CGCT
DL.2016-8	01.08	COMPTABILITE COMMUNALE - FIXATION DES TARIFS ET DROITS DIVERS DES SERVICES PUBLICS
DL.2016-58	08.05	APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) ' MIEUX HABITER, MIEUX LOUER ' AVCC SECTEURS RENFORCES-PRINCIPE D'INTERVENTION FINANCIERE- AUTORISATION DE SIGNATURE

SOUS-PREFECTURE  
AIX EN PROVENCE

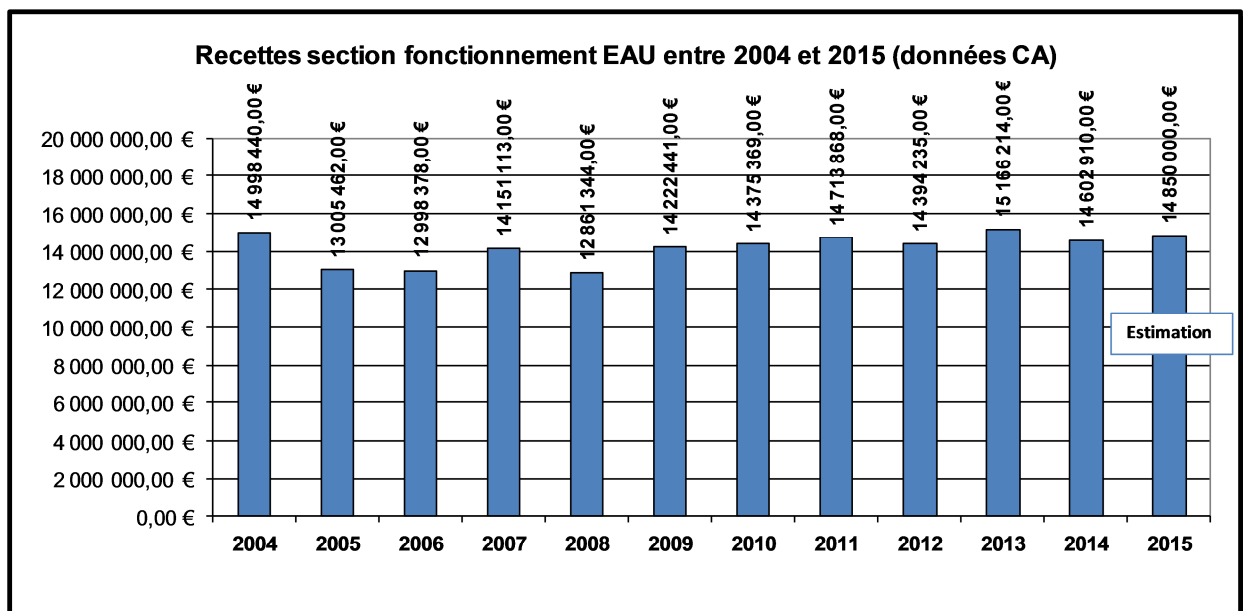
04 FEV. 2016

COURRIER ARRIVE

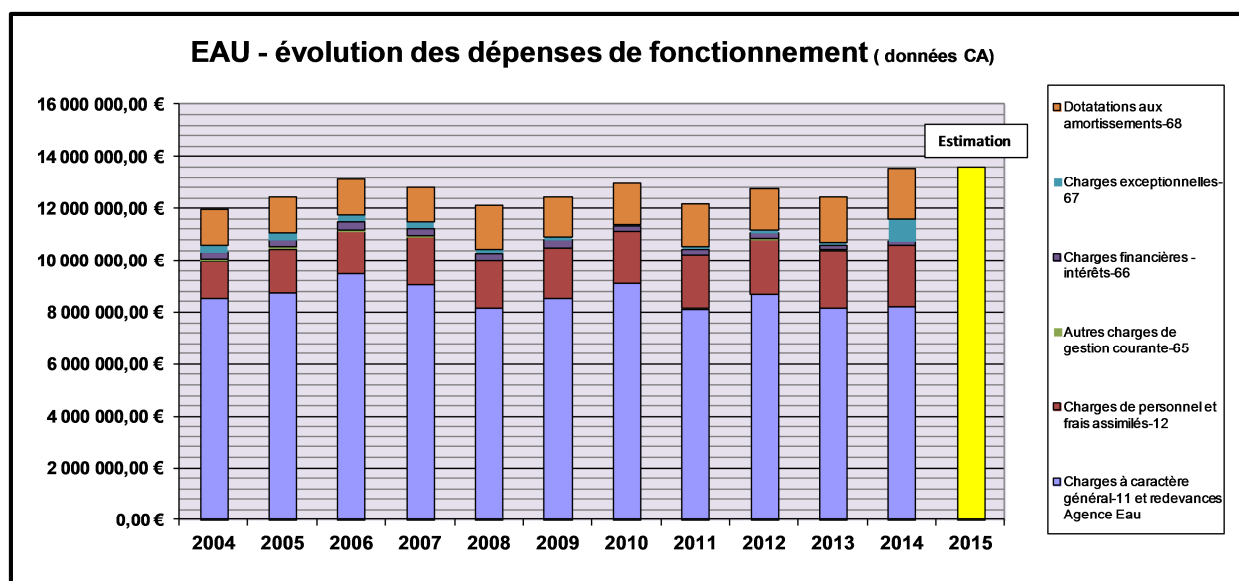


Sur la même période, les évolutions tarifaires ont permis de compenser en partie la baisse des volumes facturés.

Malgré ces augmentations, les recettes prévisionnelles sur 2015 sont comparables, en euros constants, à celles constatées en 2004.



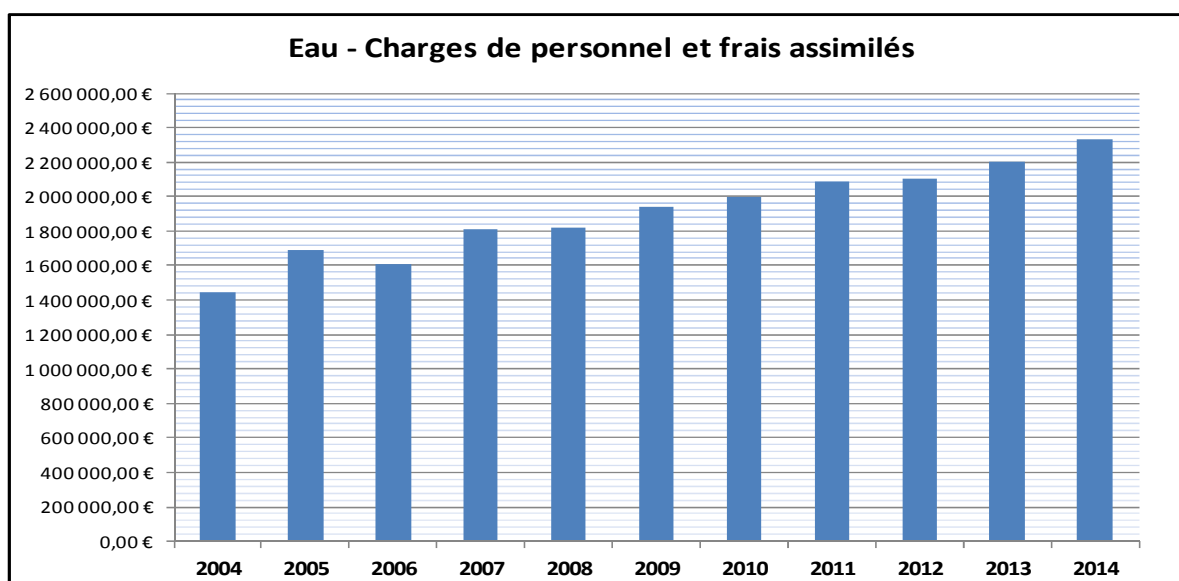
## ➤ Les dépenses de fonctionnement

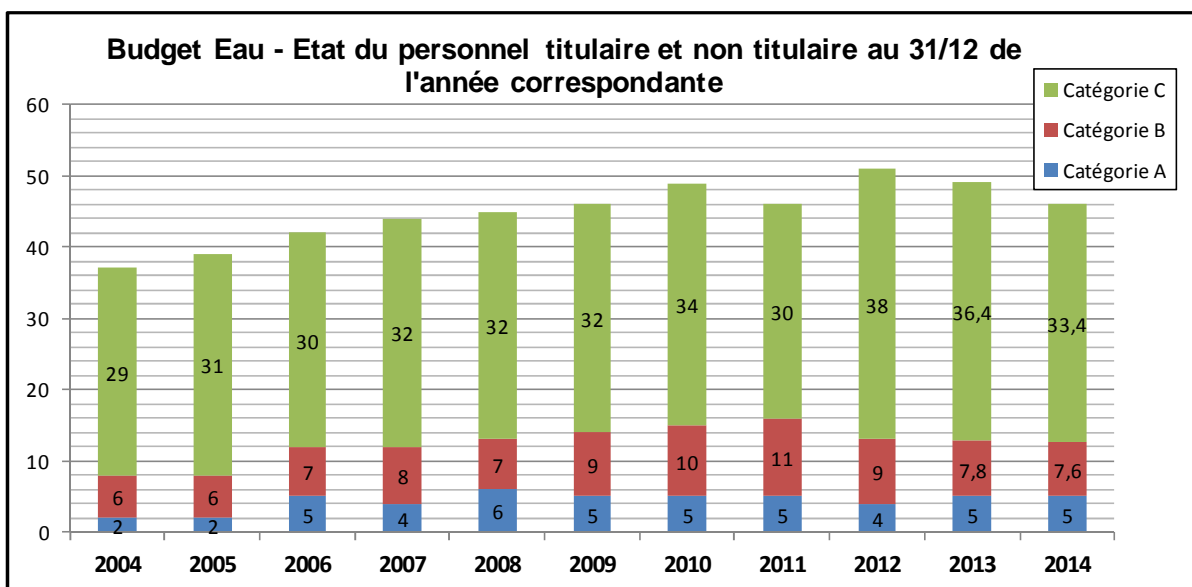


Sur la même période, les dépenses de fonctionnement principalement liées aux achats d'eau brute à la Société du canal de Provence et aux contrats d'exploitation sur nos principales usines de traitement d'eau potable augmentent de façon constante du fait de l'évolution croissante des indices de révision des prix (2 à 3% en moyenne par an). Le renouvellement tous les 5 ans de ces contrats permet de renégocier à la baisse ces charges ce qui induit un effet cyclique sur les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement sur 2014 et 2015 sont impactées par des dépenses exceptionnelles liées au contentieux de la rue Van Loo pour lequel plus de 1 M€ ont été versés sur ces deux exercices. En dehors de ces charges exceptionnelles, les dépenses de fonctionnement se maintiennent à un niveau moyen constant de l'ordre de 12 à 13 M€ par an.

## ➤ Les charges en personnel





Sur le budget annexe de l'eau potable les dépenses en personnel représentent près de **17,25%** de la totalité des dépenses de fonctionnement sur l'année 2014.

Sur la période 2004 à 2014, les charges de personnel et frais assimilés ont augmenté de +61% sur 10 ans soit une augmentation moyenne de +4.91% par an.

Dans le même temps, le nombre d'Equivalent temps plein a augmenté de + 24 % sur 10 ans soit en moyenne +2.2% équivalent temps plein par an.

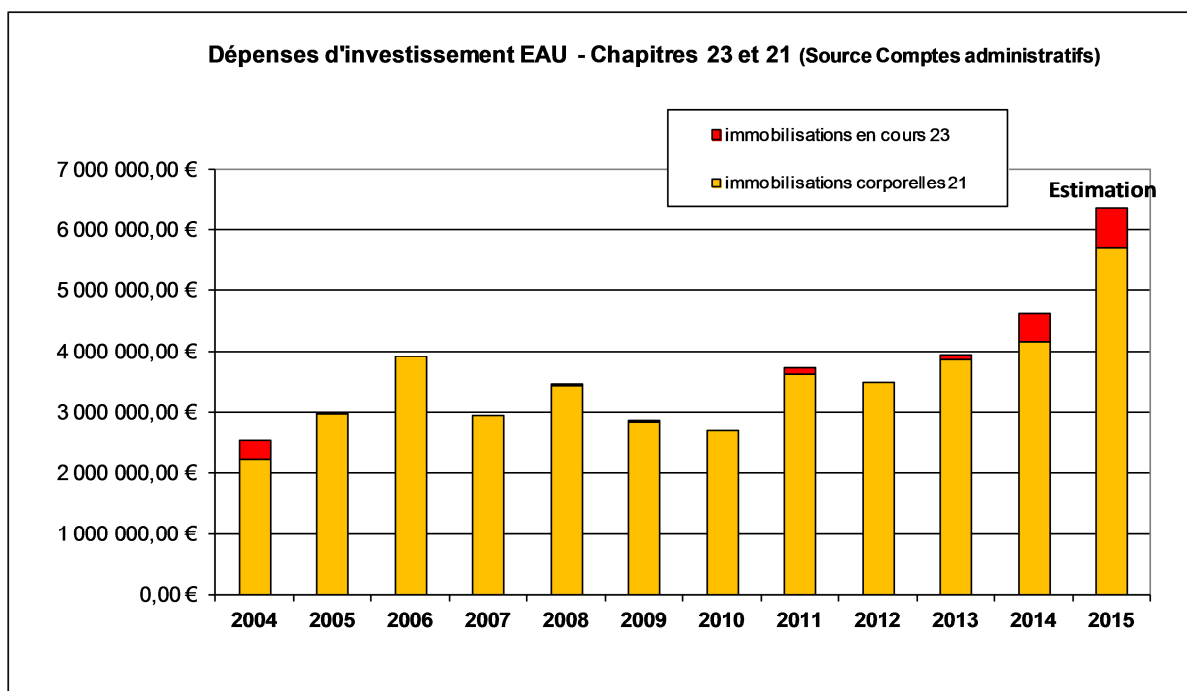
Ces augmentations en personnel sont liées aux nouvelles missions règlementaires et à la professionnalisation de la régie vis-à-vis des services rendus aux usagers, du renforcement de son expertise technique et financière : individualisation de compteurs, site internet, contrôle des prestataires et des installations, rendement des réseaux, renforcement des capacités techniques et d'expertise du bureau d'études, renforcement des équipes de travaux de réhabilitation...

Il est à noter que le nombre d'abonnés en eau potable a augmenté de près de +33% sur cette période (environ 20 000 abonnés en 2015), augmentation principalement due à l'individualisation dans les ensembles immobiliers.

Dans ce contexte et en moyenne sur 10 ans, l'évolution nette de la masse salariale ramenée par équivalent temps plein est de +2.7% par an. Sur les prochains exercices, les effectifs administratifs et techniques devraient légèrement augmenter en lien avec le projet de déplacement de l'usine de St Eutrope, le pilotage des projets d'extension liés au PLU et à la desserte en eau potable des établissements recevant du public (ERP).



## ➤ Les dépenses d'investissement

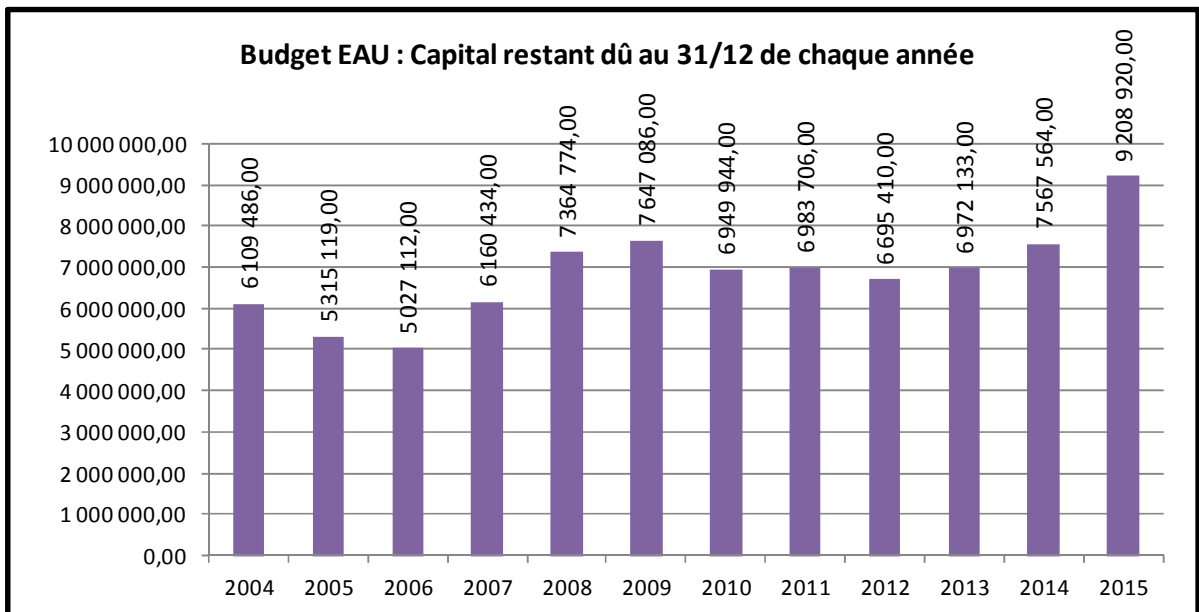
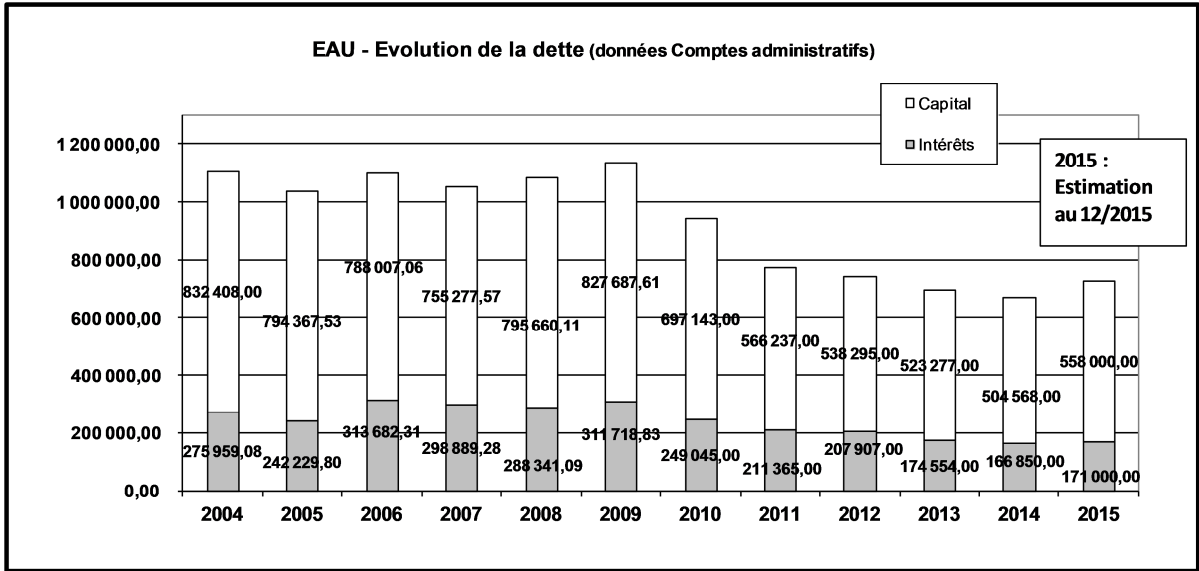


L'investissement, principalement représenté par les chapitres 21 et 23 de la section d'investissement, reste conséquent avec plus de 4.6 M€ pour 2014 et un prévisionnel de 6.35 M€ pour 2015 soit près de +38% d'augmentation des investissements entre 2014 et 2015.

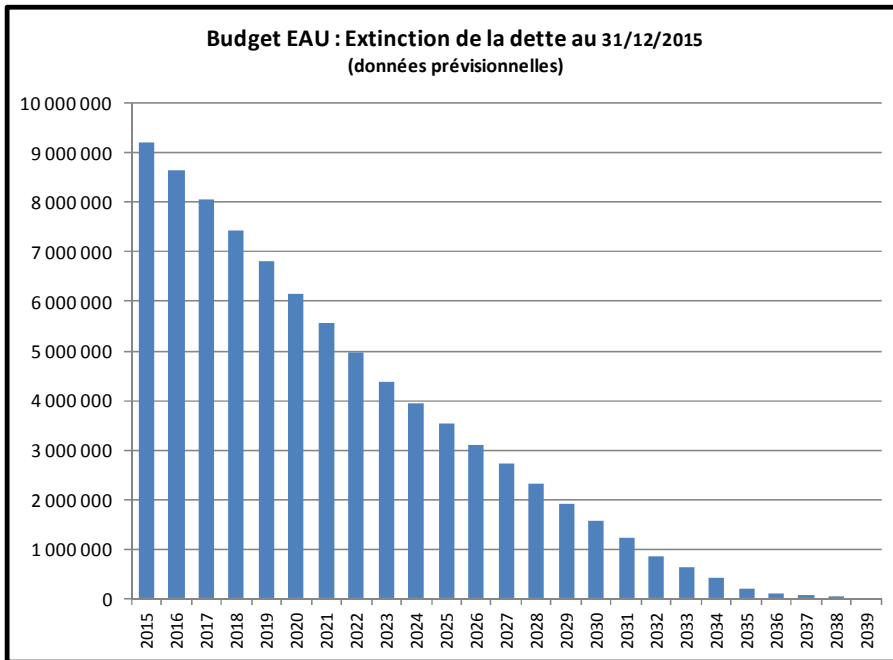
L'investissement prévisionnel pour 2016 restera important compte tenu des nombreux projets d'extensions rendus nécessaires pour la mise en sécurité, de la réhabilitation du réseau en cohérence avec le programme de voirie, du programme d'extension lié aux documents d'urbanisme et du projet de déplacement de l'usine de Saint Eutrope.

L'évolution des dépenses d'investissement sur les prochains exercices est présentée au paragraphe suivant (projets pour 2016 et perspectives).

➤ Les emprunts

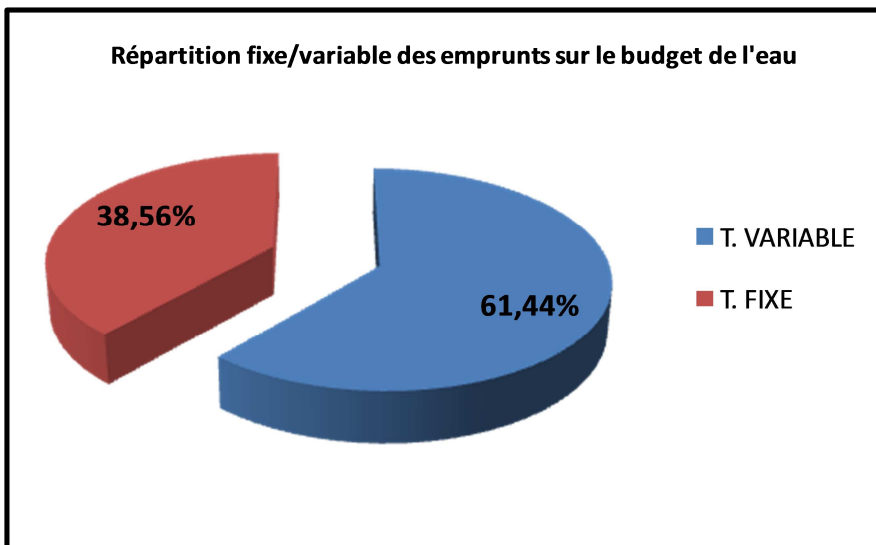


Le niveau d'endettement reste relativement faible et décroissant depuis 2009 sur le budget de l'eau. Les investissements soutenus depuis 2013 et ceux prévus sur les prochains exercices conduiront à un recours à l'emprunt plus important (Cf paragraphe suivant : projets pour 2016 et perspectives).



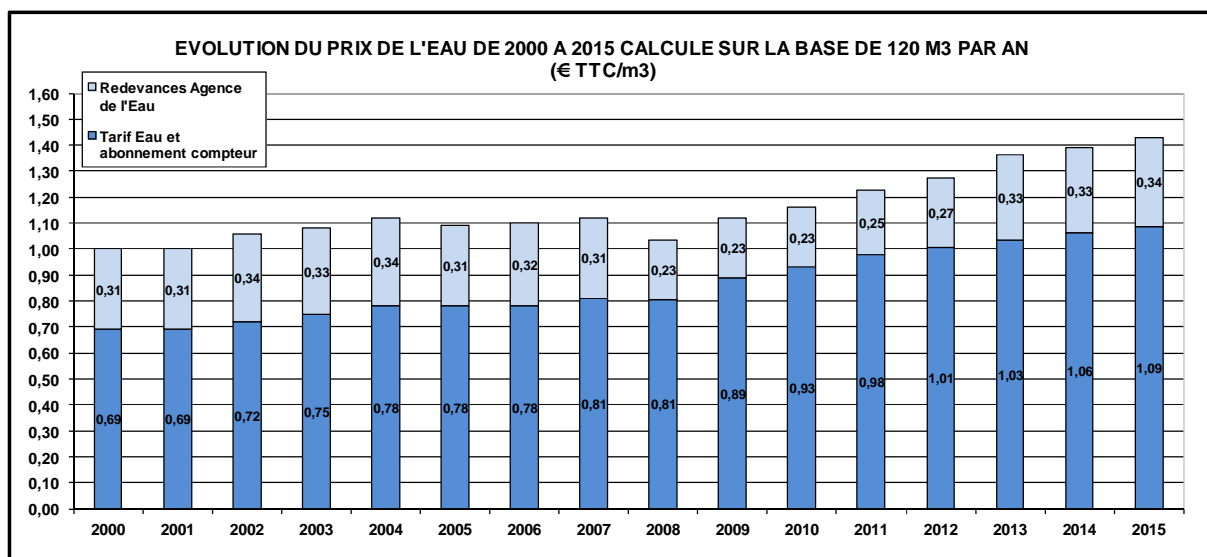
La capacité de désendettement, exprimé en années, correspond au rapport du capital restant au 31/12 de l'année N sur l'épargne brute (excédent brut de la section de fonctionnement).

Cet indicateur pertinent qui représente la capacité exprimée en nombre d'années à se désendetter est de **2.19 années sur le budget de l'Eau potable (au 31/12/2014)** ce qui est très faible au regard d'une analyse budgétaire. La capacité à un recours à l'emprunt pour le financement d'investissements conséquents reste donc importante.



La structure de la dette affiche une prépondérance pour le taux variable. Cette répartition permet de bénéficier des niveaux de taux variables historiquement bas. Cette part variable se réduit depuis 2 ans, les taux des marchés financiers bas ayant conduit à privilégier des souscriptions d'emprunts à taux fixe.

## ➤ Les évolutions tarifaires de l'eau potable



Les évolutions tarifaires de l'Eau (prix comprenant l'abonnement annuel et les redevances de l'Agence de l'Eau) depuis 2000 conduisent à une augmentation moyenne de **+2.41% par an** sur les quinze dernières années.

## 2- Les projets pour 2016 et perspectives

Les projets prévus sur 2016 concernent principalement la réhabilitation des réseaux dans le cadre du programme de voirie, les maillages de sécurité ainsi que les travaux d'extension liés à l'évolution des documents d'urbanisme. On notera sur 2016 le démarrage des études nécessaires au déplacement de l'usine de St Eutrope.

Ces projets peuvent se répartir financièrement suivant :

- Rénovation et réhabilitation réseaux : 2 200 000,00 € HT
- Extension réseaux : 1 200 000,00 € HT
- Sécurisation St Eutrope et études déplacement usine : 1 000 000,00 € HT

Parmi ces projets, on pourra citer, entre autres :

- La réhabilitation des réseaux places Verdun, Madeleine et Prêcheurs
- Le maillage de sécurité de la Barre St Jean à Luynes
- L'extension chemin des Frères Gris
- Aménagement PAE St Anne
- finalisation des réseaux dans le cadre du PUP de la Beauvalle
- Maillage la barre st Jean/St Jean de malte
- Rénovation Bd de Carelle, Rue Gontard (phase 2), Av Capus, Les tourelles, RICM bas, Jules Ferry, Ch Petit Barthélémy,
- ...

Soit un programme d'investissement prévisionnel d'environ 4.5 M€ HT sur 2016.

Sur les prochains exercices, le projet de déplacement de l'usine de St Eutrope et la construction d'une nouvelle usine sur le secteur des Platanes implique une augmentation importante des investissements. En effet, le coût estimatif global de ce projet de 22 M€ HT avec un calendrier de réalisation sur 5 ans (2 années d'études 2016 et 2017 et 3 ans de travaux 2018 à 2020) conduit à un investissement prévisionnel total (usine et réseaux) sur le budget de l'eau de :

	<b>Extension et réhabilitation réseaux (€ HT)</b>	<b>Nouvelle usine et raccordement en réseaux (€ HT)</b>	<b>Total investissement prévisionnel (€ HT)</b>
2016	4 M€	0.5 M€	<b>4.5 M€ HT</b>
2017	4 M€	1.5 M€	<b>5.5 M€ HT</b>
2018	4 M€	8 M€	<b>12 M€ HT</b>
2019	5 M€	10 M€	<b>15 M€ HT</b>
2020	5 M€	2 M€	<b>7 M€ HT</b>

Afin de maintenir une tarification maîtrisée sur le budget de l'eau, la capacité de désendettement relativement faible permettra de recourir à l'emprunt pour le financement de ces équipements conséquents.

### **3 – La tarification de l'Eau pour 2016**

Les contraintes prévisionnelles sur les futurs emprunts à contracter conduisent à privilégier une capacité d'autofinancement suffisante pour financer les futurs travaux et projets. En effet, cet autofinancement nécessaire anticipe les prochaines opérations de sécurisation hydrauliques, de sécurisation sanitaire par l'extension des réseaux et de renforcement des capacités de production en eau potable des usines tout en maintenant un taux de renouvellement des réseaux optimum.

Avec une baisse des volumes vendus sur les 10 dernières années et une stabilisation relative entre 2014 et 2015, les tarifs pour l'année 2016 seront présentés avec une augmentation limitée des tarifs de l'ordre de 2% par rapport à l'exercice 2015.

Comme les années précédentes et pour tenir compte des demandes croissantes d'individualisation des contrats et du renouvellement du parc de compteurs, la part fixe représentée par l'abonnement compteur sera légèrement revalorisée.

La redevance pour préservation des ressources en Eau, fixée et reversée indirectement à l'Agence de l'Eau et calculée sur la base des volumes en eau brute livrés, est portée pour 2016 à 0,0402 €/m<sup>3</sup> soit une augmentation de +12.9% par rapport à 2015 (0.0356 €/HT/m<sup>3</sup>).

Il est à noter que la redevance de pollution domestique fixée et reversée directement à l'Agence de l'Eau est maintenue à 0.29 €HT par m<sup>3</sup> pour 2016.

Par ailleurs, le taux de TVA reste inchangé sur 2016 soit 5.5%.

**L'augmentation de 2% des tarifs sur 2016 et des redevances de l'Agence de l'Eau devraient conduire à une augmentation globale de l'Eau de l'ordre de 2.2% pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup>.**

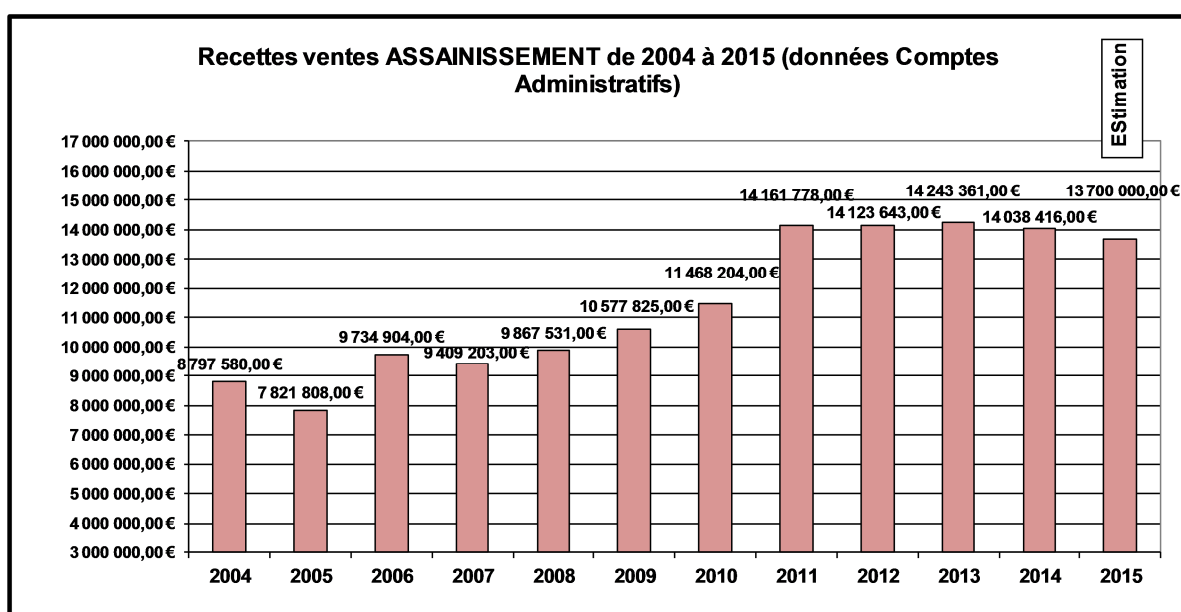
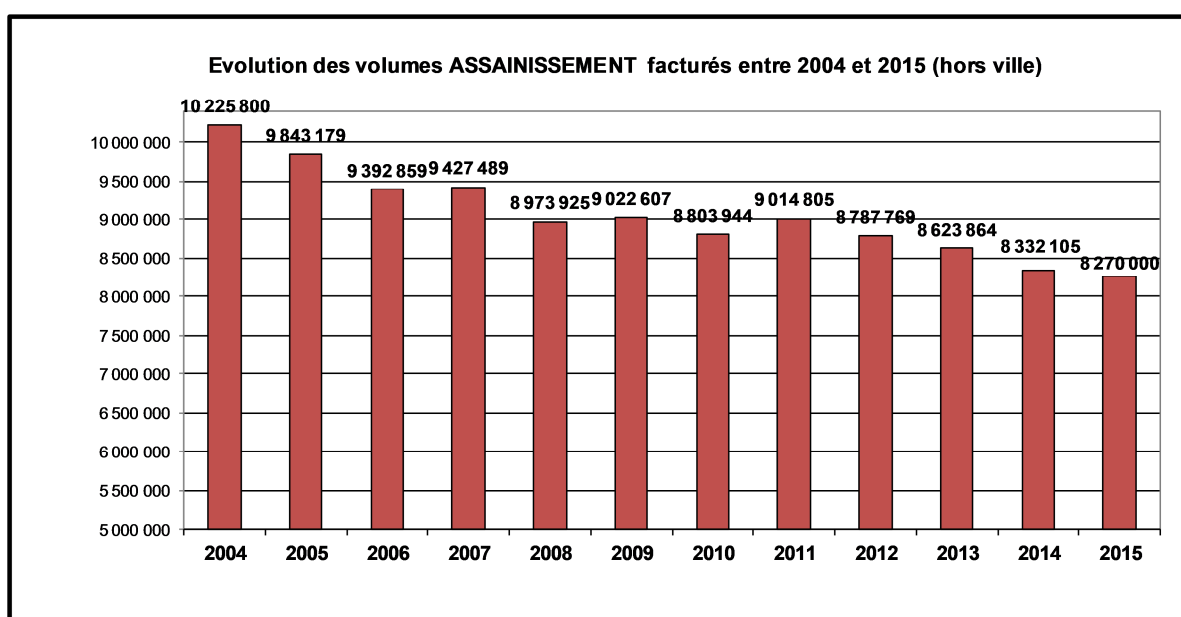
## BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

### 1- Situation financière

#### ↳ Les recettes de fonctionnement

L'assainissement étant directement corrélé aux volumes d'eau vendus, la baisse des consommations est confirmée avec près de 8 270 000 m3 facturés en 2015 (estimation au 10/12/2015).

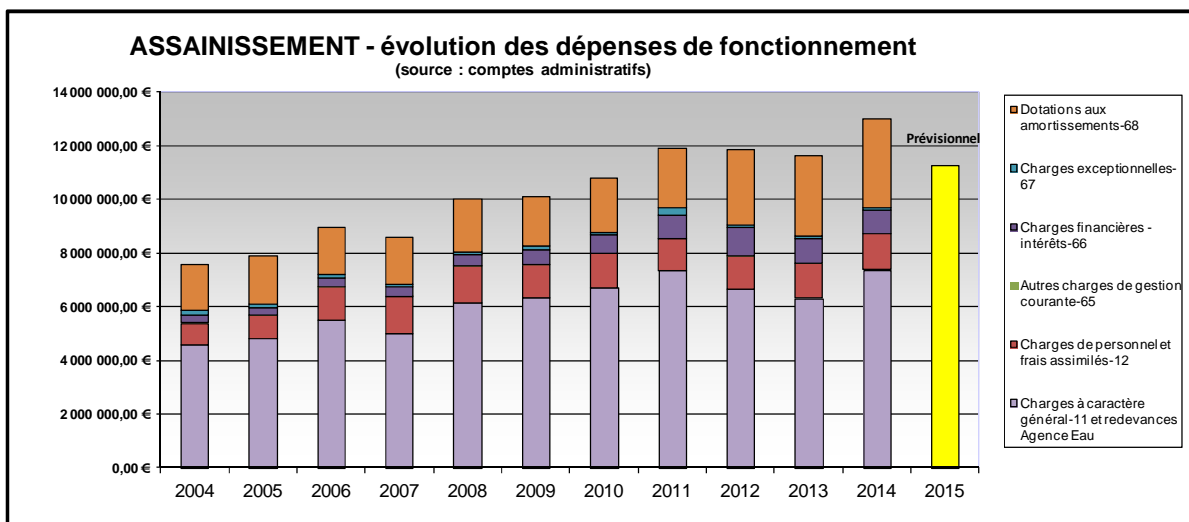
Ainsi, le graphe ci-après montre, depuis 2004, une baisse constante des volumes « assainissement » pour atteindre, pour l'ensemble des abonnés, **près de -19.1 % sur les 11 dernières années soit -1.9% de baisse moyenne annuelle.**



La faible augmentation des tarifs depuis 2012 n'a pas permis de compenser la baisse des volumes facturés. En effet, les recettes globales de fonctionnement sont en légère baisse. D'autres sources de recettes sont

actuellement optimisées avec les recettes issues du dépotage sur les ouvrages d'épuration ainsi que la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) liée aux nouveaux raccordements sur le réseau d'assainissement. Pour 2016 et exercices suivants, de nouvelles recettes de fonctionnement devront être proposées et plus particulièrement en optimisant la capacité de traitement de l'usine de la Pioline.

### ➤ Les dépenses de fonctionnement

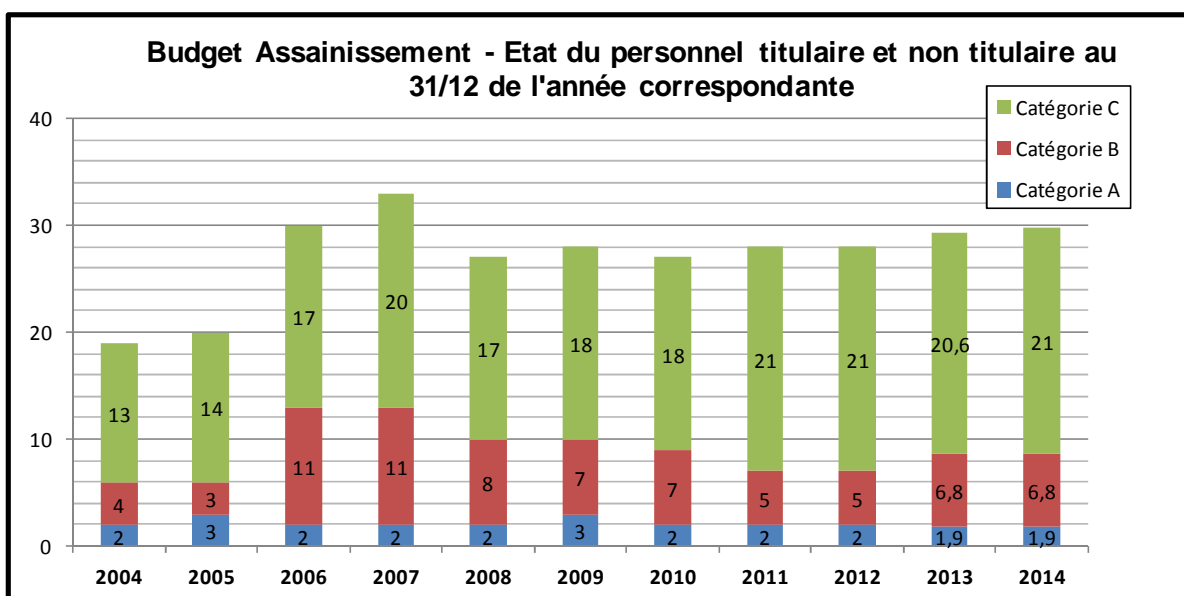
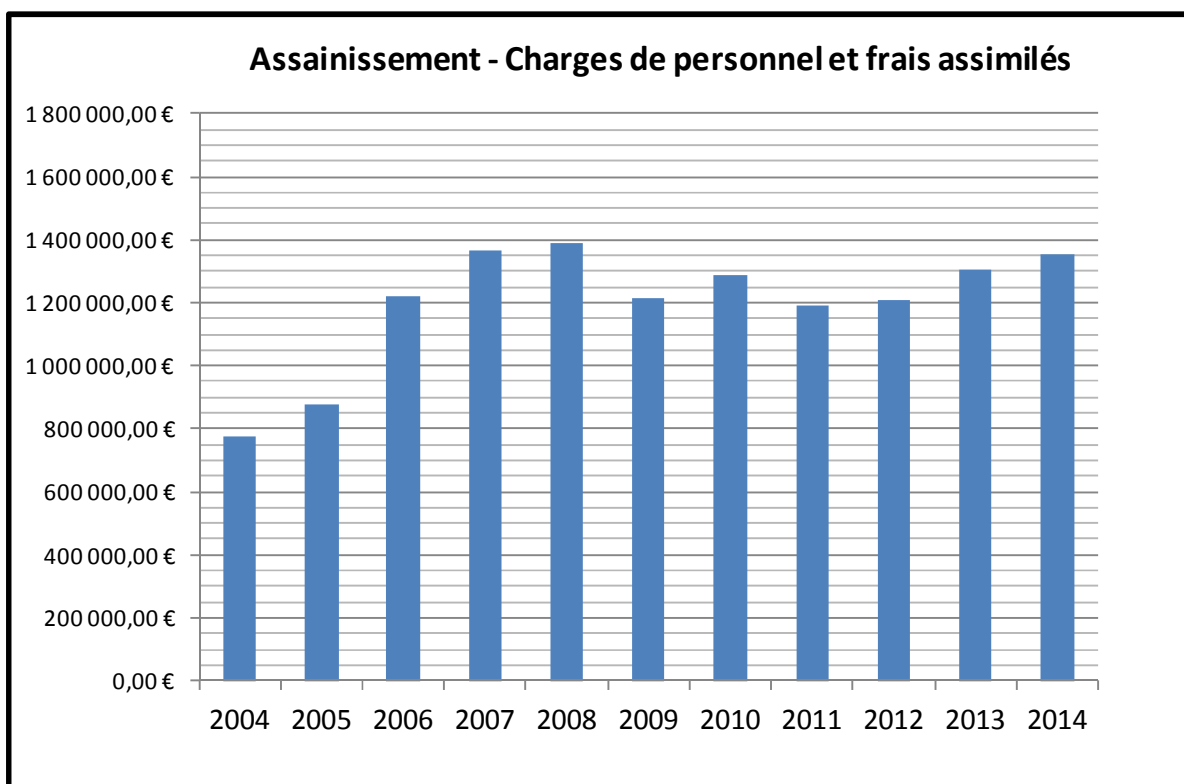


Depuis 2011/2012 avec la stabilisation des tarifs et la mise en service de l'ensemble des usines et équipements répondant aux Directives Européennes, les dépenses de fonctionnement ont globalement diminué. L'année 2014 a été marquée par une augmentation ponctuelle des dépenses de fonctionnement principalement liée à la mise aux normes du site de compostage de l'Arbois. En effet et pendant la période des travaux, les boues déshydratées des stations d'épuration ont dû être évacuées sur des sites externes de compostage normalisés.

Les charges à caractère général ont augmenté entre 2007 et 2008 du fait de la mise en place par l'Agence de l'Eau, à partir de 2008, de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte imputée au budget de l'assainissement (redevance collectée auprès des usagers et reversée à l'Agence de l'Eau).

Depuis 2011/2012 (hors année 2014), les dépenses de fonctionnement ont été optimisées par des gains de productivité et notamment sur le contrôle des contrats de prestations de services (gestion des stations d'épuration). Pour 2015 et exercice suivant, la stabilisation voire la baisse des recettes de fonctionnement conduiront les services à optimiser ces dépenses tout en maintenant le niveau de service requis ainsi que la valeur patrimoniale des immobilisations.

➤ **Les charges en personnel**



Sur le budget annexe de l'assainissement, les dépenses en personnel représentent près de **10,5%** de la totalité des dépenses de fonctionnement sur l'année 2014.

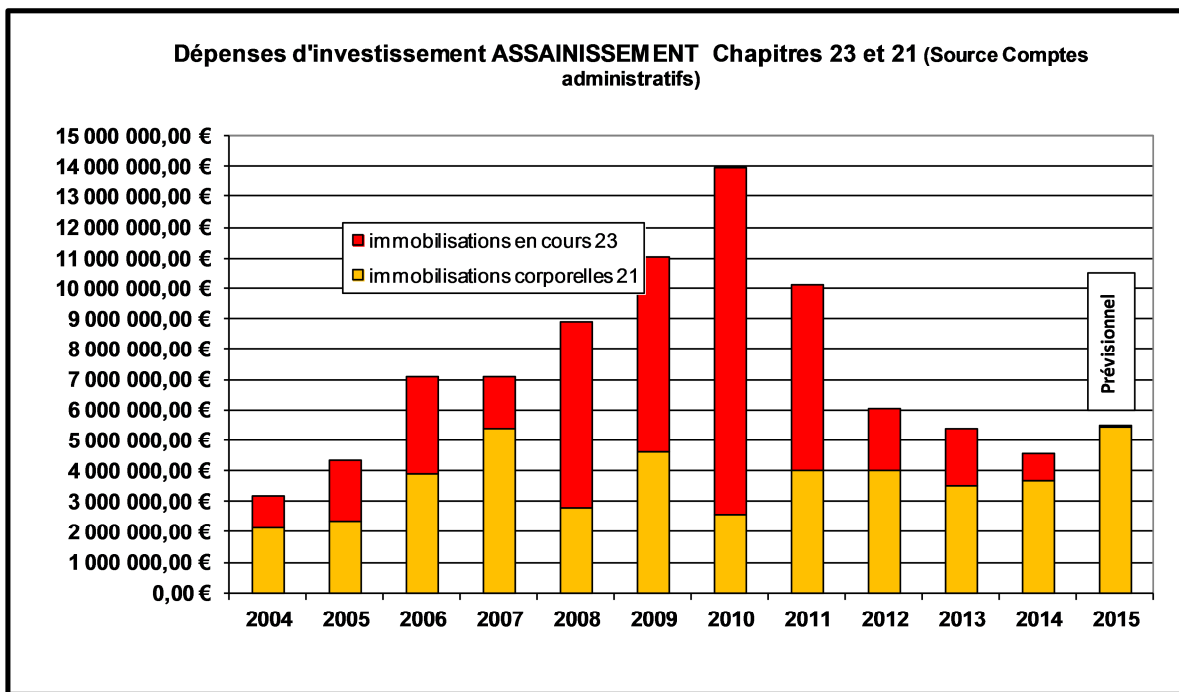
Sur la période 2004 à 2014, les charges de personnel et frais assimilés ont augmenté de +74% sur 10 ans soit une augmentation moyenne de +5.69% par an. Ces augmentations en volume et en nombre sont principalement liées à la construction et à l'exploitation, à partir de 2006, des nouveaux équipements de traitement permettant la mise aux normes du système d'assainissement de la Ville.

Dans le même temps, le nombre d'Equivalent temps plein a augmenté de + 56 % sur 10 ans soit en moyenne +4.56% équivalent temps plein par an.



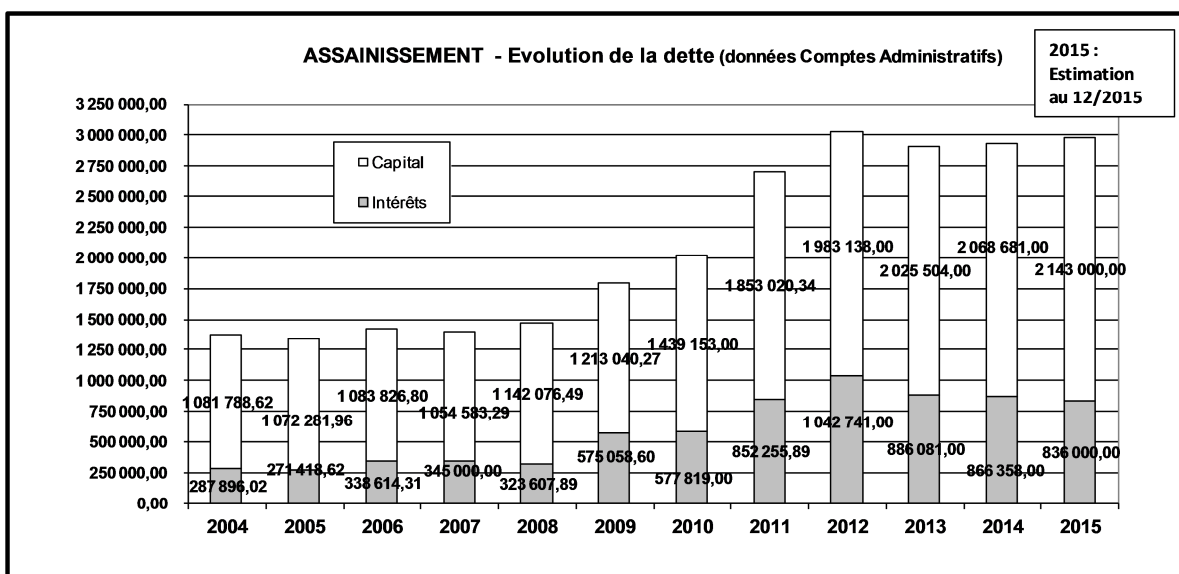
Dans ce contexte et en moyenne sur 10 ans, l'évolution nette de la masse salariale ramenée par équivalent temps plein est de +1.13% par an. Ces effectifs devraient rester relativement constants sur les prochains exercices.

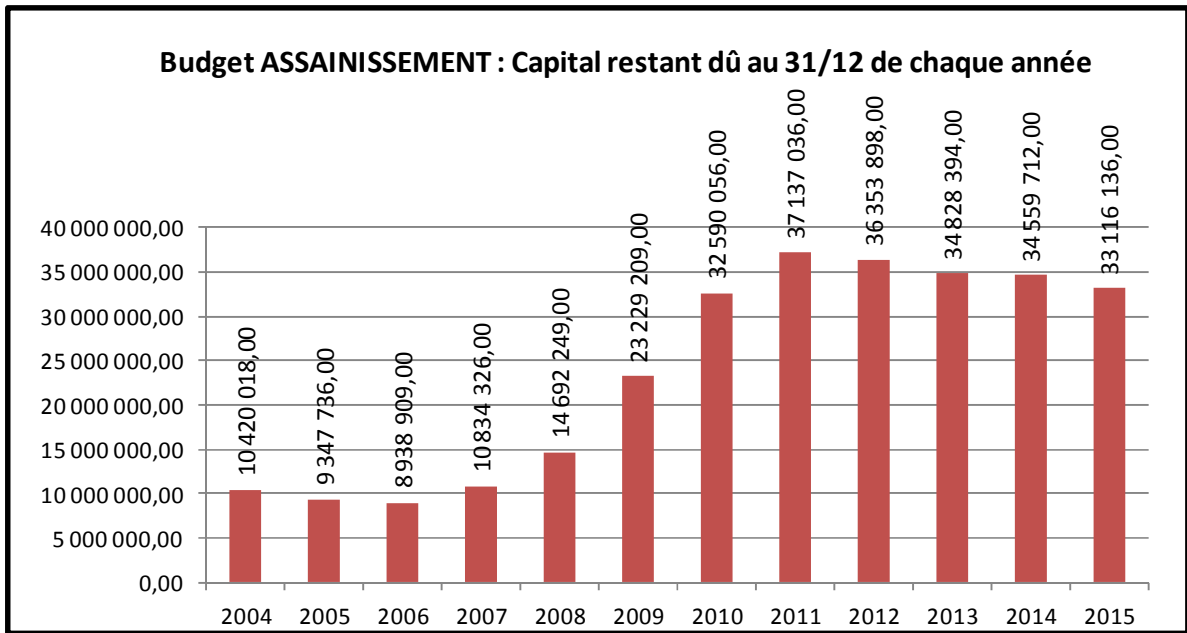
### ➤ Les dépenses d'investissement



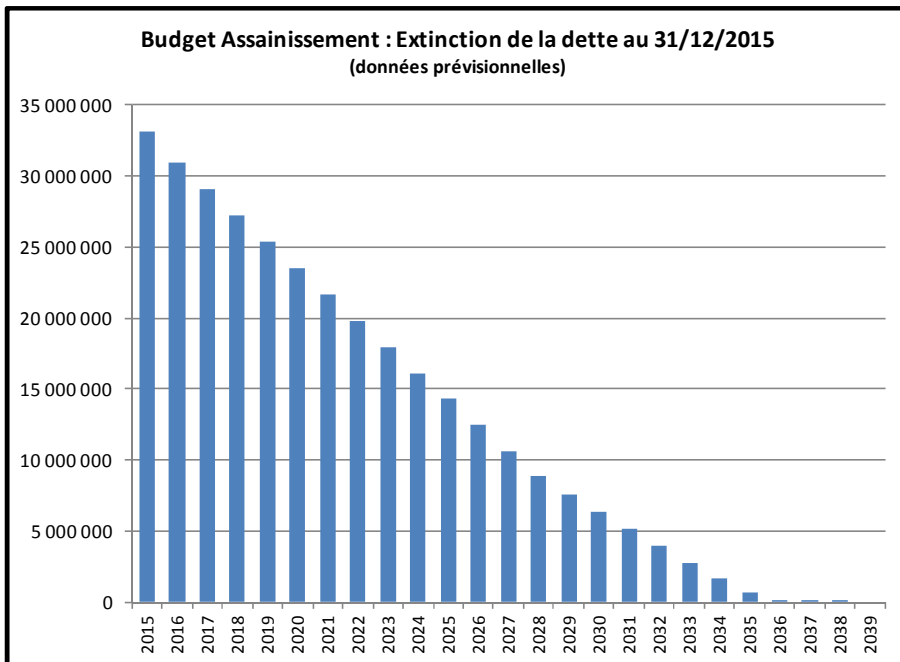
L'investissement, principalement représenté par les chapitres 21 et 23 de la section d'investissement, présente une augmentation des travaux réalisés sur 2015. Pour 2016, ce niveau d'investissement sera globalement maintenu et prioritairement sur des projets d'extension liés aux zonages du PLU.

### ➤ Les emprunts



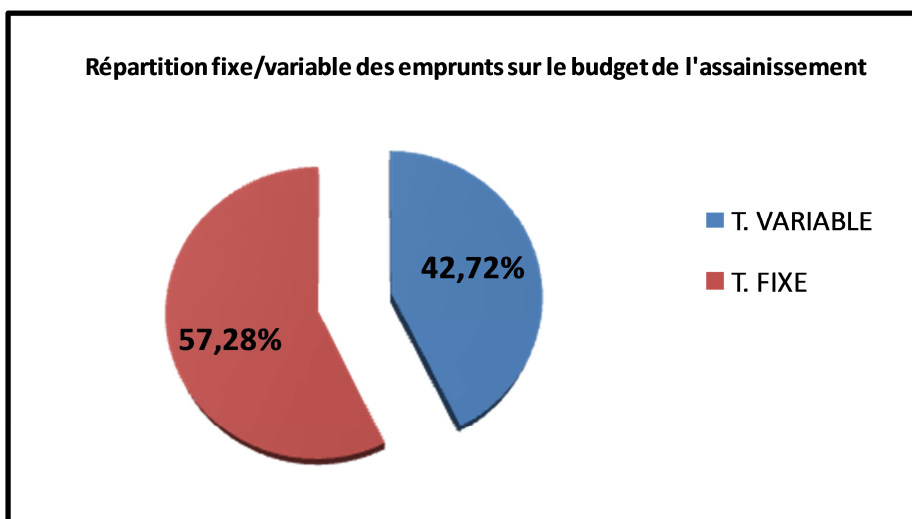


Les emprunts nécessaires au programme d'investissement sur les derniers exercices ont conduit à une hausse du niveau d'endettement entre 2009 et 2011.



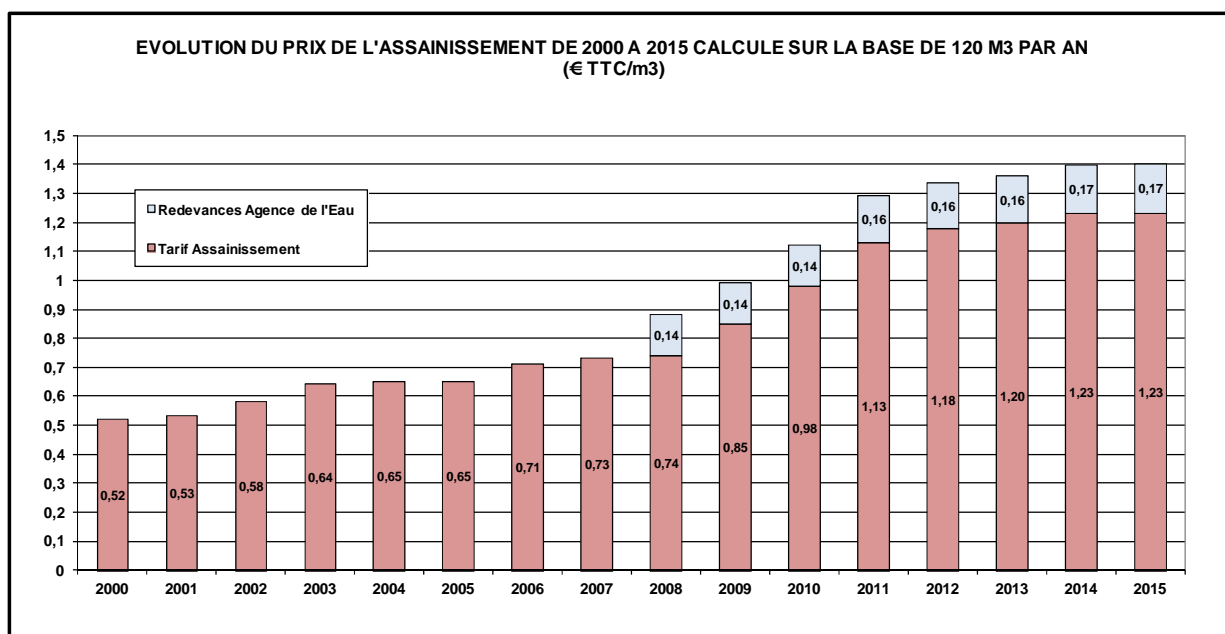
La capacité de désendettement, exprimé en années, correspond au rapport du capital restant au 31/12 de l'année N sur l'épargne brute (excédent brut de la section de fonctionnement).

Cet indicateur pertinent qui représente la capacité exprimée en nombre d'années à se désendetter est de **8.13 années sur le budget de l'Assainissement (au 31/12/2014)** ce qui est acceptable au regard d'une analyse budgétaire. Les orientations retenues sur les prochains exercices prioriseront donc le financement des équipements par l'épargne nette, et un recours à l'emprunt faible.



La structure de la dette affiche une légère prépondérance pour le taux fixe. Cette répartition assure une bonne visibilité sur les frais financiers, tout en permettant de bénéficier des niveaux de taux variables historiquement bas.

### ➔ Les évolutions tarifaires de l'assainissement



Les évolutions tarifaires de l'Assainissement (prix comprenant la redevance de l'Agence de l'Eau) depuis 2000 conduisent à une augmentation moyenne de **+6.83% par an** sur les quinze dernières années, liée principalement au financement nécessaire de projets structurants (Step Ouest, OVH, extensions de réseaux) et à la création de la nouvelle redevance Modernisation des Réseaux de l'Agence de l'Eau en 2008.

L'augmentation liée uniquement à la tarification est en moyenne de 5.91% par an depuis 2000.

Il est à noter une stabilisation des tarifs depuis 2013/2014.

## 2- Les projets pour 2016 et perspectives

Pour répondre à la demande, les travaux d'extension / réhabilitation de réseaux d'assainissement seront poursuivis en fonction des nouvelles zones à desservir et du programme de voirie.

On notera plus particulièrement les extensions et réhabilitation de l'assainissement sur :

- RN7/Antonelle finalisation travaux en cours
- Finalisation travaux PUP Beauvalle
- Travaux réseaux PAE St Anne
- Extension réseaux RD543
- La réhabilitation des réseaux places Verdun, Madeleine et Prêcheurs
- Réhabilitation réseaux Bd de Carelle, rue Gontard (phase 2), Av Capus, RICM Bas, Jules Ferry, Bd des Libérateurs, Allée des Platanes Pioline
- ...

Soit un programme d'investissement prévisionnel de près de 1 M€ HT en travaux neufs et 2.5 M€ HT en réhabilitation sur 2016.

Pour les exercices suivants (2017 à 2020) et dans la mesure où l'ensemble du système d'assainissement est déjà aux normes, seuls des travaux de réhabilitation de réseaux ou d'extension seront programmés soit un investissement annuel prévisionnel de l'ordre de 4 à 5 M€ HT.

## 3 – La tarification de l'Assainissement pour 2016

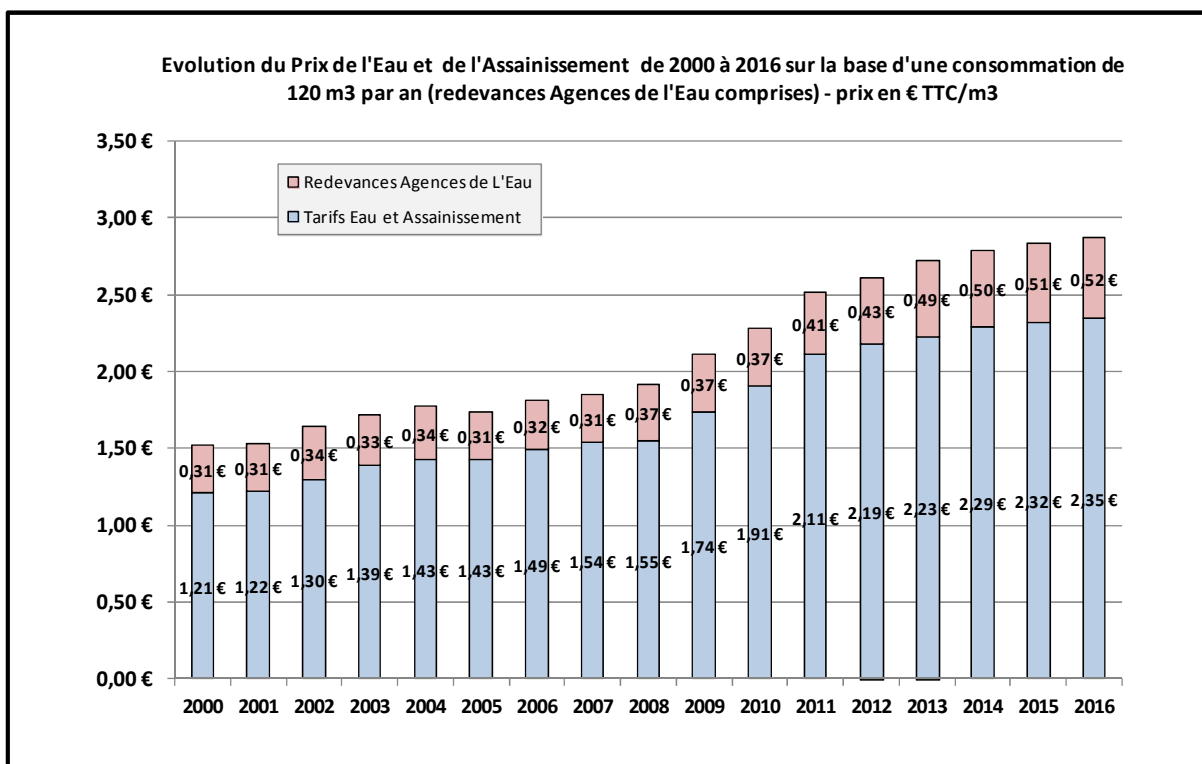
Malgré une situation financière tendue compte tenu des baisses observées des consommations, il n'est pas prévu d'augmentation des tarifs de l'assainissement.

Il est à noter que la redevance pour modernisation des réseaux de collecte reversée à l'Agence de l'Eau et fixée par cet organisme est portée à 0.16 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2016 soit +3.2% d'augmentation par rapport à 2015 (0.155€/m<sup>3</sup>).

Par ailleurs, le taux de TVA reste inchangé sur 2016 soit 10%.

**Sur 2016, le maintien des tarifs de l'assainissement, l'augmentation des redevances de l'Agence de l'Eau et le maintien du taux de TVA à 10% devraient conduire à une augmentation globale de l'Assainissement de +0.4% pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup>.**

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES



- Pour 2016 et compte tenu des éléments ci-avant, les budgets de l'Eau et de l'Assainissement seront présentés avec une augmentation limitée de +2% pour les tarifs de l'Eau et 0% pour l'assainissement.
- Maintien sur 2016 de la redevance Agence de l'Eau, fixée par cet organisme, à 0.29€/m3 pour la redevance pollution et augmentation à 0.0402 €/m3 pour la redevance de préservation de la ressource sur le budget de l'Eau
- Augmentation sur 2016 de la redevance de l'Agence de l'Eau, fixée par cet organisme, à 0.16 €/m3 pour la redevance de modernisation des réseaux sur le budget de l'Assainissement.
- Maintien sur 2016 des taux de TVA à 5.5 % sur le budget de l'eau et 10% sur le budget de l'assainissement.

**Compte tenu de l'évolution des éléments financiers présentés ci-avant, l'augmentation entre 2015 et 2016 sera de l'ordre de +1.32% sur la base d'une facture de référence de 120 m3 consommés par an (Eau-assainissement, redevances et toutes taxes comprises).**

Telles sont les orientations budgétaires sur lesquelles sera élaboré le Budget Primitif 2016 qui vous sera présenté lors de la séance du 21 mars 2016.

Je vous propose, Mes Chers Collègues, après avoir débattu de ces orientations, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2016
- **ADOPTER** les orientations budgétaires pour l'exercice 2016.